Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-054-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

N° 2020-054

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 04 Juillet 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 10 Juillet 2020 à 16 heures 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *38*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR (pouvoir à Mme ADLANI puis arrivé au point n° 2020-036), Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON (parti au point n° 2020-050 puis pouvoir à Mme VALLETON), Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ (partie au point n° 2020-050 puis pouvoir à Mme VERTÉ), M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-050) puis pouvoir à Mme YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme BENHSAINE, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-054-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Absent ayant donné procuration : 1

M. FAGUIER qui a donné pouvoir à Mme ROLAND IRIBERRY

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : AMENAGEMENT – URBANISME – HABITAT
Autorisation de signature d'actes relatifs aux servitudes de vues nécessaires à la réalisation de l'opération immobilière par ALTAREA COGEDIM sur le terrain dit « du Château d'eau »
Délibération n° 2020-054

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2141-1 et L.2241-1,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération n° 2018-152 du 15 décembre 2018 relative à l'appel à candidature et principe de cession de la partie de parcelle issue de la division de parcelle BM 225, terrain dit "du Château d'eau",
Vu la délibération n° 2020-020 du 1er février 2020 relative à la cession des parcelles BM 273 et BM 276 issues de la division des parcelles BM 121 et BM 225, terrain dit "du Château d'eau",
Vu le plan de servitudes réalisé par le cabinet ALTIUS ci-annexé,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées BM 276 (anciennement dénommée lot B) et BM 273 (issue de la division de la parcelle BM 121) et que, ces deux parcelles constituent un terrain d'une superficie totale de 1 583 m², en zone Uma constructible de densification au Plan Local de l'Urbanisme,

Considérant que ce terrain doit faire l'objet d'une cession au profit de la société ALTAREA COGEDIM, candidate retenue après consultation, en vue de la réalisation d'un projet immobilier en accession à la propriété et comprenant un commerce en rez-de-chaussée,

Considérant que cette cession du « lot B » (actuelle parcelle cadastrée BM 276) a été approuvée par la délibération n° 2018-152 du 15 décembre 2018, et la cession de la parcelle cadastrée BM 273 (depuis le 09 janvier 2019) a été approuvée par la délibération complémentaire n° 2020-020 du 1er février 2020,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-054-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

Considérant qu'à la demande des services du cadastre, le 9 janvier 2019, les parcelles cadastrées BM 273 (issue de la division de parcelle BM 121) et BM 276 (anciennement appelé lot B) ont été créées,

Considérant que, dans le cadre de ce projet immobilier, des servitudes et, notamment des servitudes de vues, devront certainement être créées afin que la société ALTAREA COGEDIM (ou toute autre société s'y substituant conformément aux conditions prévues dans le cadre de la vente) puisse réaliser son opération immobilière sur les parcelles cadastrées BM 273 et BM 276,

Considérant que Madame le Maire doit être autorisée par le Conseil municipal à signer tout acte relatif aux servitudes précitées afin de permettre la réalisation de l'opération immobilière projetée sur le terrain dit « du château d'eau ».

Ayant entendu son Rapporteur, Madame ADLANI,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

34 VOIX POUR
5 VOIX CONTRE

DECIDE :

Article unique : D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à des servitudes (y compris des servitudes de vues) nécessaires à la réalisation de l'opération immobilière projetée par la société ALTAREA COGEDIM (ou par toute société s'y substituant conformément aux conditions prévues dans le cadre de la vente), sur les parcelles cadastrées BM 273 et BM 276.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 10 Juillet 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE * (93) Seine-Saint-Denis

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-054-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-054

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

RAPPORTEUR: Madame ADLANI

OBJET : X - *AMENAGEMENT – URBANISME – HABITAT*
3 - Autorisation de signature d'actes relatifs aux servitudes de vues nécessaires à la réalisation de l'opération immobilière par ALTAREA COGEDIM sur le terrain dit « du Château d'eau ».

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées BM 276 (anciennement dénommée lot B) et BM 273 (issue de la division de la parcelle BM 121). Ces deux parcelles constituent un terrain d'une superficie totale de 1 583 m², en zone Uma constructible de densification au Plan Local de l'Urbanisme.

Ce terrain clôturé doit faire l'objet d'une cession au profit de la société ALTAREA COGEDIM, candidate retenue après consultation, en vue de la réalisation d'un projet immobilier en accession à la propriété et comprenant un commerce en rez-de-chaussée.

Cette cession du « lot B » (actuelle parcelle cadastrée BM 276) a été approuvée par la délibération n° 2018-152 du 15 décembre 2018, et la cession de la parcelle cadastrée BM 273 (depuis le 09 janvier 2019) a été approuvée par la délibération complémentaire n° 2020-020 du 1er février 2020.

Dans le cadre de ce projet immobilier, des servitudes et, notamment des servitudes de vues, devront être créées afin que la société ALTAREA COGEDIM (ou toute autre société s'y substituant conformément aux conditions prévues dans le cadre de la vente) puisse réaliser son opération immobilière sur les parcelles cadastrées BM 273 et BM 276.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'autorisation donnée à Madame le Maire de pouvoir signer tout acte relatif aux servitudes précitées afin de permettre la réalisation de l'opération immobilière à réaliser sur le terrain dit « du château d'eau ».

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-054-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

CONCLUSION

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif aux servitudes (y compris des servitudes de vues) nécessaires à la réalisation de l'opération immobilière projetée par la société ALTAREA COGEDIM (ou par toute société s'y substituant conformément aux conditions prévues dans le cadre de la vente), sur les parcelles cadastrées BM 273 et BM 276.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200710-2020-054-DE
Date de télétransmission : 17/07/2020
Date de réception préfecture : 17/07/2020

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS

VILLE DE VILLEPINTE

Boulevard Robert Ballanger
Rue Nobert Ségard

LOT B

CADASTRE : section BM n°273 pour 34ca
n°278 pour 15a 49ca
15a 83ca

Superficie Réelle : 1583 m²

propriété de la commune de VILLEPINTE

PLAN DE SERVITUDE

Modifications

DATE	INDICE	OBJET

3.1 — D.13517.03 / 200702 — 22 JUIN 2020

CABINET ALTIUS GÉOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS

LE SYSTÈME DE COORDONNÉES EST RATTACHÉ AU LAMBERT 93 ZONE 5 (ZONE 5) CONFORME OU LE NIVELLEMENT EST RATTACHÉ AU NIVELLEMENT GÉNÉRAL DE LA FRANCE, SYSTÈME I.G.N. 1969, ALTITUDE NORMALE.

SERVITUDES EXISTANTES

SERVITUDES A CONSTITUER

PLAN DES LIEUX
Echelle : 1 / 200

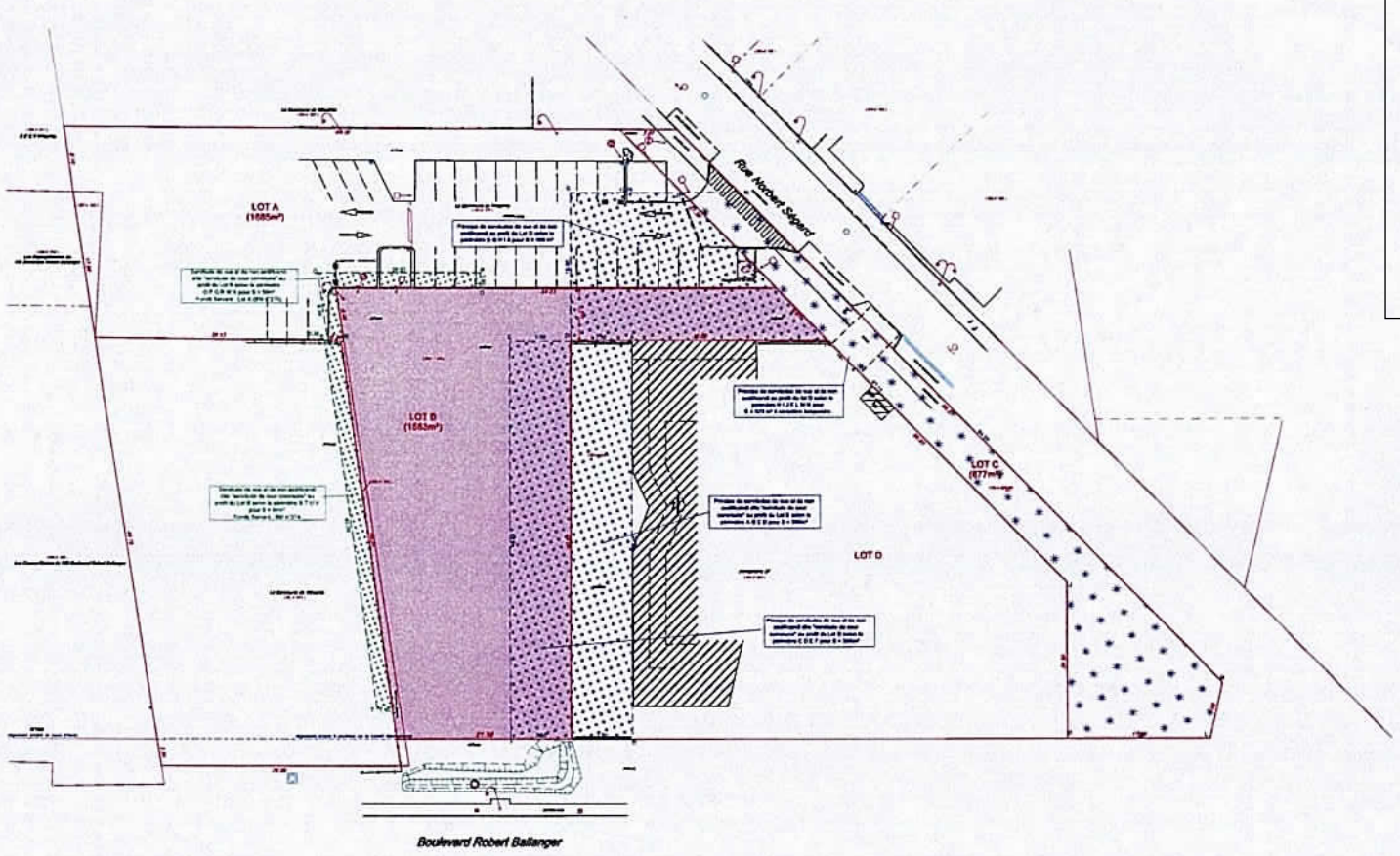

CABINET ALTIUS GÉOMÈTRES EXPERTS ASSOCIÉS

VILLE DE VILLEPINTE (93)
Boulevard Robert Ballanger
Rue Nobert Ségard
D.13517.03 / 200702 - PLAN N° 3.1 - 22 JUIN 2020